



Canton de Zurich Direction de
l'éducation École obligatoire

Information aux parents

Allemand langue seconde





Chers parents,

Plus de 40 % des écoliers et écolières du canton de Zurich parlent une autre langue que l'allemand dans leurs familles. Un des buts poursuivis par l'école obligatoire est que tous les enfants, adolescentes et adolescents maîtrisent suffisamment la langue allemande pour être en mesure de suivre l'enseignement. En cas de besoin, l'école aide les élèves à acquérir ces connaissances grâce aux cours d'allemand langue seconde (ALS ou DaZ (Deutsch als Zweitsprache)).

Vous trouverez ci-après des informations sur le soutien apporté par l'école aux élèves pour apprendre l'allemand en tant que seconde langue.



Comment l'école aide-t-elle les enfants à apprendre l'allemand comme seconde langue ?

École infantine :

– ALS à l'école infantine

Les enfants qui parlent peu l'allemand, voire pas du tout, reçoivent un appui particulier individuel ou en groupe par un enseignant ou une enseignante ALS qualifiée. Ce cours de soutien est dispensé pendant au moins deux leçons par semaine. Les leçons d'ALS sont intégrées à l'enseignement de l'école infantine.

Degré primaire et secondaire :

– ALS niveau débutant

Les enfants, adolescentes et adolescents qui immigreront dans le canton de Zurich et qui ne connaissent pas ou que très peu la langue allemande bénéficient pendant une année d'une heure de cours « ALS niveau débutant (DaZ-Anfangsunterricht) » à l'école, soit en groupe, soit dans une « classe d'accueil ». Le but est que les élèves acquièrent rapidement des connaissances de base en allemand afin de pouvoir participer activement à l'enseignement régulier dispensé en classe.

– ALS niveau avancé

Les élèves qui doivent développer et approfondir leurs compétences en allemand bénéficient d'un enseignement de perfectionnement (DaZ Aufbauunterricht) de deux leçons par semaine au moins.

L'école procède comme suit si un ou une élève a besoin de soutien dans l'apprentissage de l'allemand :

- Si l'enseignant, l'enseignante ou vous-même en tant que parent avez l'impression que votre enfant a besoin de soutien, la maîtresse ou le maître de classe invite à un entretien pour faire le point (DaZ-Standortgespräch). Au cours de cette discussion, vous décidez avec les enseignantes et les enseignants du soutien dont votre enfant a besoin. En cas de désaccord, c'est la commission scolaire qui décide.
- Ensuite, l'enseignant ou l'enseignant d'ALS fixe des objectifs individuels pour chaque enfant et l'aide à apprendre l'allemand.



- Le maître ou la maîtresse de classe aide également l'enfant à progresser en allemand et veille à lui remettre en classe des exercices qui sont adaptés à son niveau d'allemand.
- Les enseignants ou enseignantes discutent avec vous de la manière dont vous pouvez, en tant que parents, soutenir votre enfant dans l'apprentissage de l'allemand en dehors de l'école.

Que peuvent faire les parents ?

- Montrez à votre enfant que votre langue maternelle et la langue allemande sont toutes deux précieuses et importantes.
- Vous encouragez le bon développement linguistique de votre enfant si vous parlez souvent avec votre enfant de thèmes variés, dans la langue que vous maîtrisez le mieux, ce qui est souvent votre propre première langue.
- Encouragez également le contact avec la langue allemande. Votre enfant apprendra beaucoup en côtoyant des enfants parlant allemand sur les places de jeux, dans les groupes de jeux, les structures d'accueil pour enfants, les garderies, les associations sportives, les scouts, etc.
- Accompagnez régulièrement votre enfant à la bibliothèque de votre quartier ou de votre commune pour y emprunter des livres pour enfants, des livres audio, des jeux didactiques ou des médias audiovisuels. Regardez des livres illustrés avec votre enfant, lisez-lui des histoires, veillez à ce que votre enfant lise lui-même également beaucoup.
- Inscrivez votre enfant à un cours Langue et culture d'origine (LCO ou HSK, voir sous autres informations) s'il existe une offre pour votre première langue. Ainsi, votre enfant apprendra également à lire et à écrire dans sa première langue. Le bilinguisme peut être un atout.
- À la maison, veillez à ce que votre enfant dispose à heures régulières d'un endroit calme pour faire ses devoirs.
-

Entretenez un contact régulier avec les enseignants et enseignantes de votre enfant. Parlez-leur ouvertement de la situation linguistique et d'apprentissage ainsi que du bien-être de votre enfant.

Autres informations

Vous trouverez des informations détaillées dans la brochure « Deutsch als Zweitsprache in Aufnahmeunterricht und Aufnahmeklasse » sous :
www.volksschulamt.zh.ch/daz.

Vous trouverez les informations concernant l'enseignement de la langue et de la culture d'origine (LCO ou HSK en allemand), notamment des adresses de contact et des informations sur les cours proposés, sous le lien suivant :

www.vsa.zh.ch/hsk et www.hsk-kantonzuerich.ch

Lectures conseillées aux parents d'enfants grandissant dans un contexte plurilingue :

- B. Abdelilah-Bauer, Guide à l'usage des parents d'enfants bilingues, La Découverte, 2012
- G. Perio, L'école et les langues. De l'apprentissage au bilinguisme, coll. Le Fabert, éditions Fabert, 2011
- Ranka Bijeljic-Babic, L'Enfant bilingue : De la petite enfance à l'école, Éditions Odile Jacob, 18 janvier 2017